



DIX PRINCIPES DE L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'ÉGLISE

par Robert P. Maloney, C.M.

Voici dix pierres d'assise sur lesquelles repose toute la doctrine sociale de l'Église.

Suivre ce lien pour les détails : ssvp.on.ca/socjus/fr/SocialJustice.php?item=4



CLIQUABLE!

DANS CE NUMÉRO

Rapport du président	2
Spiritualité	3
La visite à domicile et le changement systémique	4
Le temps de l'assurance-médicament est venu	5
Revenu minimum garanti	6
Réconciliation : un ministère de justice et compassion	7
Mission et valeurs / Contacts	8



AGA 2018

Ensemble
en famille

www.ssvp.ca/fr/aga-2018

INTRODUCTION

Chers lecteurs,

Le format de la revue *Vincenpaul Canada* et celui de l'infolettre *Les Temps Changent* ont été modifiés. Nous publierons maintenant l'infolettre électronique *Vincenpaul Canada*. Trois éditions de cette infolettre sont consacrées à la justice sociale, soit les éditions de février, juin et octobre.

Nous espérons que vous aimerez ce numéro du *Vincenpaul Canada* sur la justice sociale de la Société de Saint-Vincent de Paul. Je vous invite à soumettre tout article ou commentaire au sujet de la justice sociale, afin que nous puissions les publier dans le prochain numéro. Vous pouvez aussi vous joindre à notre page Facebook pour participer aux discussions. Aidez-nous à grandir dans la compréhension et les actions en lien avec la justice sociale.

Sincèrement,

*Jim Paddon, président
Comité national de justice sociale*

jpsvvp@hotmail.ca

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Chers confrères et consœurs,

Bienvenue au numéro de juin du *Vincenpaul* sur la justice sociale. Tous les prochains numéros seront plus brefs en termes de contenu, mais je vous invite fortement à visiter le site web national www.ssvp.ca/fr/justice-sociale en tant que ressource pour plus de détails sur la justice sociale. De plus, vous pouvez toujours communiquer avec nous pour tout besoin ou question à ce sujet, à jpsvvp@hotmail.ca.

J'aimerais demander à tous nos lecteurs d'aider notre comité de justice sociale en identifiant les enjeux de justice sociale importants sur lesquels devrait se pencher la Société de Saint-Vincent de Paul. Il peut s'agir aussi bien d'enjeux nationaux ou régionaux, que locaux. Aidez-nous en soumettant vos idées à Jim Paddon, à jpsvvp@hotmail.ca au plus tard le 1^{er} septembre 2018. Vos commentaires et recommandations nous aideront grandement à élaborer un plan stratégique relié à la justice sociale. Bien que les principaux enjeux concernent bien sûr le logement abordable, l'itinérance, un revenu juste et suffisant, l'assurance-médicaments et l'insécurité alimentaire, il existe bien d'autres enjeux sur lesquels nous pouvons nous pencher. Aidez-nous avec vos suggestions.

LE GUIDE SUR LA JUSTICE SOCIALE EST MAINTENANT DISPONIBLE DANS LE SITE WEB, SERVANT DE RESSOURCE AUX REPRÉSENTANTS DE JUSTICE SOCIALE, OU À QUICONQUE SERAIT INTÉRESSÉ À LE DEVENIR. PRENEZ LE TEMPS DE LIRE CHACUN DES ARTICLES ET DE VOUS EN SERVIR AU SEIN DE VOTRE CONSEIL OU CONFÉRENCE.

J'aimerais remercier tous les présidents de conseil et de conférence qui ont agréé à notre demande de nommer un représentant de justice sociale et d'ajouter la justice sociale comme point à l'ordre du jour de toutes les réunions. Si ce n'est déjà fait, aidez-nous à atteindre ces objectifs. Le guide sur la justice sociale est également un excellent outil de formation pour éduquer les représentants de justice sociale potentiels sur leur rôle. Si vous avez un représentant au niveau du conseil et plusieurs représentants dans les conférences, songez à former un comité au niveau du conseil. Ce comité peut ensuite se réunir et discuter de divers sujets, en planifiant des actions futures. La dynamique de groupe d'un comité de justice sociale sera aussi l'un des instruments de toute réussite à laquelle le comité aspire. Il est toujours important de nous éduquer nous-mêmes sur la pauvreté et sur le type de prise de position ou de changement systémique que nous devrions entreprendre. L'une des meilleures façons d'y parvenir est de nous impliquer auprès de nos voisins dans le besoin et de les écouter. La visite à domicile peut et doit faire partie intégrante d'une telle démarche. Nous pouvons vous donner de l'information sur la façon dont vous pouvez vous servir de la visite à domicile pour améliorer votre savoir et votre compréhension de la pauvreté et les façons dont la visite peut agir sur ceux qui vivent dans la pauvreté.

*Jim Paddon, président
Comité national de justice sociale*



SPIRITUALITÉ

FAIRE CONFIANCE AUX GENS

Afin d'aider des personnes à faire des changements systémiques dans leur vie, on doit faire confiance à ces personnes. Pour détecter les bons éléments dans une personne, on doit consacrer le temps nécessaire pour bien comprendre cette personne.

Nous sommes tous le produit de notre histoire, et il ne faut pas l'oublier. Un manque de bonne direction parentale, de mauvaises expériences à l'école et avec la loi, la victimisation sexuelle à un jeune âge, tous cela constitue un bagage qui souvent, cache les bons éléments de la personne en question.

Une conférence qui désire vraiment aider des personnes à sortir de la pauvreté doit bien se préparer :

- Il faut avoir suffisamment de membres afin que le travail de changement systémique ne nuise pas au travail d'aide humanitaire immédiate.
- Bien connaître le voisinage dans lequel nous évoluons, en connaître les défis et les avantages.
- Avoir une bonne connaissance du monde des services sociaux disponibles dans la région, développer des contacts.
- Dès une première visite à domicile, garder les yeux ouverts pour repérer les personnes susceptibles d'être de bons candidats pour le changement.
- Placer le projet quotidiennement entre les mains de Dieu.

Ce qui est garanti est la joie ressentie quand une personne réussit à sortir de ses difficultés pour accéder à une vie beaucoup plus normale, c'est un merveilleux cadeau.

Quand nous évaluons les personnes que nous servons, rappelons-nous que Dieu ne produit jamais d'ordures.

Mgr Peter Schonenbach
Conseiller spirituel national



LA VISITE À DOMICILE ET LE CHANGEMENT SYSTÉMIQUE

Quand la Société de Saint-Vincent de Paul a débuté en 1833, la première action entreprise par Frédéric Ozanam et ses collègues vincentiens a été la visite au domicile de personnes vivant dans la pauvreté. Le concept des visites deux par deux en est un que très peu de gens faisant partie d'organismes mettent en pratique et pourtant, lorsque Frédéric demanda à sœur Rosalie Rendu quoi faire pour démontrer ce qu'être catholique signifiait pour eux, elle leur recommanda la visite à domicile. Il demeure toujours préoccupant de visiter quelqu'un qui vit dans un quartier où l'on retrouve des gens affligés par une mauvaise santé ou une hygiène déficiente et où les visiteurs peuvent se retrouver en situation de danger.

Frédéric et ses amis ont quand même suivi les directives de sœur Rosalie et entrepris ce que l'on peut considérer, je crois, comme un projet de changement systémique. Ils sont allés chercher Jésus-Christ auprès des pauvres de Paris et en Le servant à travers leurs actions, ils ont été en mesure de comprendre ce que saint Vincent voulait dire quand il affirmait que c'est nous qui sommes évangélisés par le Christ, à travers notre contact personnel avec Lui lorsque nous rencontrons les pauvres.

La pureté et la spiritualité de ces premières visites à domicile continuent d'être la grande priorité de l'œuvre de la Société. Toutefois, nous pouvons considérer le fait que Frédéric, un ferme défenseur de la justice sociale, a certainement réalisé que ces visites à domicile donnent aussi l'occasion d'écouter ceux que nous tentons d'aider et qu'en faisant cela, le visiteur acquiert une compréhension particulière de la pauvreté. Cette compréhension nous permet ensuite de parler et d'agir de façon à alléger les causes de la pauvreté.

Il ne fait aucun doute que dans le monde d'aujourd'hui, les mêmes raisons d'effectuer des visites à domicile sont aussi importantes et vitales pour comprendre pleinement pourquoi la pauvreté existe et comment nous pouvons encourager le changement systémique, ce qui peut engendrer de l'espoir en un avenir meilleur. Malheureusement, pour certains de nos membres, la visite est devenue davantage un service de livraison à domicile, ce qui amoindrit l'intention originale.

Nous avons aussi certaines conférences qui ne font plus de visites à domicile. Cette situation est parfois le résultat du vieillissement des membres, du manque de membres et de la peur d'aller dans certains endroits. Qu'il s'agisse là de raisons ou d'excuses, ce n'est pas à moi de juger.

Je préfère concentrer ma pensée sur les bienfaits engendrés par le concept original de la visite à domicile et ce que Frédéric envisageait certainement de son côté. J'aime bien utili-

ser les trois mots suivants : ENGAGER-ENCOURAGER-FAVORISER, pour expliquer ce que la visite à domicile peut et devrait signifier pour la Société de Saint-Vincent de Paul.

Quand nous nous engageons dans un échange constructif avec ceux que nous visitons, nous les écoutons exprimer quels sont leurs besoins et leurs défis, pendant que nous aspirons à établir une relation de compassion et de partage. Il est rare que quelqu'un écoute réellement les gens considérés pour la plupart comme étant tout au bas

de l'échelle sociale. Cet engagement permet à la personne de retenir la dignité humaine dont elle a hérité à sa naissance et à laquelle elle a droit. Il nous permet aussi d'encourager ceux que nous visitons à parler ouvertement et si possible, à partager leur opinion sur les changements qui pourraient les aider à se sortir de la pauvreté ou pour le moins, à pouvoir espérer que les choses s'améliorent.

Le dernier aspect, et peut-être le plus important, du contact personnel que nous avons lors de la visite à domicile est qu'après l'engagement initial et l'encouragement que nous offrons, nous pouvons aider ceux que nous rencontrons à exprimer leurs propres vues sur les obstacles qu'ils rencontrent tous les jours de leur vie.

Il est très rare que nos amis ont les moyens d'exprimer leurs peurs, leurs espoirs et même leurs solutions pour changer le système et de dire pourquoi la pauvreté existe et pourquoi ils se retrouvent prisonniers de ce cycle terrible. Oui, la visite à domicile peut jouer un rôle essentiel dans le changement systémique et démontrer clairement la valeur inestimable du conseil que sœur Rosalie a donné à Frédéric.

*Jim Paddon, président
Comité national de justice sociale*

**J'AIME BIEN UTILISER LES
TROIS MOTS SUIVANTS :
ENGAGER-ENCOURAGER-
FAVORISER, POUR
EXPLIQUER CE QUE LA
VISITE À DOMICILE PEUT
ET DEVRAIT SIGNIFIER
POUR LA SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL.**

LE TEMPS DE L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS EST VENU

Fred Smith, âgé de 45 ans, vit avec sa conjointe et ses deux enfants. Il travaille pour l'entreprise Safe Home Moving, en tant que chauffeur et déménageur de maison. Son travail est stressant et physiquement exigeant. Il travaille 35 heures par semaine et il gagne 15 \$ de l'heure. L'entreprise n'a que 3 employés et n'offre donc aucune assurance complémentaire pour les soins de santé.

Lors d'une visite de routine, le médecin de Fred lui apprit qu'il souffrait d'hypertension artérielle et qu'il devait prendre des médicaments d'ordonnance pour y remédier. Quand il se rendit à la pharmacie pour obtenir les médicaments prescrits, Fred apprit que le tout lui coûterait 81,36 \$ par mois. Un coup d'œil à son budget décida à sa place : il ne pouvait pas se permettre cette dépense. Trois mois plus tard, il visita à nouveau son médecin car il avait des douleurs à la poitrine et le médecin confirma qu'il faisait de l'angine, un résultat commun d'hypertension non traitée. Le médecin lui dit que si l'hypertension n'était pas traitée comme il se doit, Fred se retrouverait sérieusement handicapé d'ici seulement quelques années. Qu'est-ce que Fred peut faire?

Fred fait partie du groupe de « un individu sur dix » au Canada qui n'a pas les moyens de se procurer les médicaments prescrits par le médecin. Il travaille à faible revenu pour une entreprise qui n'offre pas d'avantages sociaux. Il est employé à plein temps et il réussit à faire vivre sa famille, mais il ne peut pas prendre soin de sa propre santé.

Si Fred devient handicapé et dépendant d'une pension d'invalidité, sa famille s'enfoncera nécessairement dans la pauvreté. Il pourrait se retrouver à l'hôpital pour un traitement qu'il aurait pu prévenir en prenant les médicaments appropriés.

À l'heure actuelle, la disponibilité des médicaments d'ordonnance couverts par le système de santé varie grandement d'un bout à l'autre du Canada.



De manière générale, les gens qui détiennent un bon emploi jouissent d'un plan de protection qui comprend une excellente couverture d'assurance-médicaments. Les personnes âgées et les bénéficiaires de l'aide

sociale ont habituellement accès aux médicaments prescrits dont ils ont besoin. Les personnes ayant un emploi à faible revenu ou de nature précaire n'ont pas accès aux médicaments requis. Ces personnes se retrouvent à l'hôpital ou au bureau du médecin plus souvent que les autres et entraînent donc pour le système de santé des frais de beaucoup supérieurs au prix des médicaments qu'ils ne peuvent se permettre d'acheter.

Les recherches indiquent qu'un programme national qui permettrait à tous les Canadiens de se procurer les médicaments dont ils ont besoin est désirable et économiquement viable. Divers modèles suggèrent qu'un programme d'assurance-médicaments permettrait au pays d'économiser entre 6 et 11 milliards de dollars par année, si négocié et géré par le gouvernement fédéral.

Un programme efficace honorerait les principes suivants :

- Universalité : Tous les Canadiens pourraient se procurer les médicaments prescrits.
- Accessibilité : Il n'y aurait aucune barrière financière, tels des honoraires de pharmacien, à l'obtention des médicaments.
- Intégralité : Le programme couvrirait tous les médicaments requis que les fonds publics peuvent se permettre.
- Administration publique : L'organe responsable du programme serait imputable publiquement et sans but lucratif.
- Transférabilité : Le formulaire des médicaments couverts serait accessible aux Canadiens partout au pays.

Les Canadiens discutent de l'assurance-santé depuis 50 ans et 91 % des Canadiens sont d'avis que nous en avons besoin. Le gouvernement fédéral en discute finalement. Suivons donc tout cela de près et faisons savoir à nos membres du Parlement que nous avons besoin d'un programme universel et efficace d'assurance-médicaments et que nous en voulons un.

pharmacare2020.ca/assets/pdf/L-avenir-de-l-assurance-medicaments-au-Canada.pdf

hsjcc.on.ca/the-consequences-of-patient-charges-for-prescription-drugs-in-canada-a-cross-sectional-survey-2018/

*Corry Wink, comité national de justice sociale
Conseil régional de l'Ontario*

REVENU MINIMUM GARANTI

Le concept d'un revenu minimum garanti obtient progressivement de l'ap-pui dans de nombreux pays. Il existe diverses variantes de ce type de pro-gramme, mais le principe de base est d'assurer un soutien financier aux per-sonnes admissibles, sous la forme d'un supplément mensuel ou d'un crédit d'impôt destiné à amener la personne ou la famille à un niveau de revenu lui assurant une sécurité financière, sans oublier une dignité humaine.

Le gouvernement de l'Ontario a lancé un projet pilote de revenu minimum garanti d'une durée de trois ans dans trois villes de la province, soit Hamil- ton, Lindsay et Thunder Bay. Le projet est basé sur l'utilisation de la MFR (Mesure de faible revenu) et il est accessible à toutes les personnes admissi- bles dans ces trois localités. Cela peut en surprendre plusieurs d'apprendre qu'une expérience semblable a déjà été réalisée de 1974 à 1978 à Dauphin, au Manitoba, connue sous l'appellation Mincome. Ceux d'entre vous qui se- raient intéressés à en savoir davantage sur les recherches effectuées dans le cadre de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec moi à jpsvp@hotmail.ca. Parmi les résultats les plus intéressants, notons que des gens qui devaient cumuler deux emplois ou plus pour arriver à nourrir leur famille ont été capables de cesser de travailler afin de retourner aux études, ce qui leur a éventuellement permis d'obtenir un meilleur emploi et de s'assurer une position financière plus stable. On y a aussi remarqué une diminution du nombre de visites chez le médecin (d'où une réduction dans les dépenses de l'État !) et l'adoption d'habitudes alimentaires plus saines, car ils étaient davantage en mesure de se procurer une nourriture de qualité. Les familles pouvaient également se permettre d'offrir plus souvent à leurs enfants l'oc- casion de participer avec leurs pairs à diverses activités éducationnelles et sportives, ou simplement des activités de loisirs et des activités physiques.

Le seul résultat intangible d'un revenu minimum garanti est aussi l'un des principes de l'enseignement social catholique, soit la dignité humaine. Cha- que personne naît avec la dignité humaine, qui est un cadeau de Dieu, et chacun mérite d'être traité avec le même niveau de dignité. Toutefois, nos voisins dans le besoin doivent souvent faire face à la critique, au dénigre- ment et au ridicule, en raison seulement de leur pauvreté ! Si l'on donne à quelqu'un la possibilité de vivre une vie lui assurant respect de soi et dignité, cela ne fera-t-il pas de cette personne un meilleur citoyen et quelqu'un qui peut par conséquent participer pleinement à la société?

Nous devons également ignorer le concept qui veut que tous les gens qui reçoivent cet argent GRATUIT sans rien faire, restent à la maison, assis sur le sofa. Cette réflexion est du même type que celle qui craint que les gens n'utilisent les divers services ou œuvres de bienfaisance offrant de l'aide alimentaire ou autre et abusent de ces services. Comme le disait le pape François, qui sommes-nous pour juger? Pensons plutôt à tous ces voisins canadiens qui auront la chance d'un meilleur avenir grâce à un revenu mi- nimum garanti.

Joignez-vous à nous en soutien au revenu minimum garanti. Si vous désirez de plus amples informations sur la façon d'aider, faites-moi simplement par- venir un courriel.

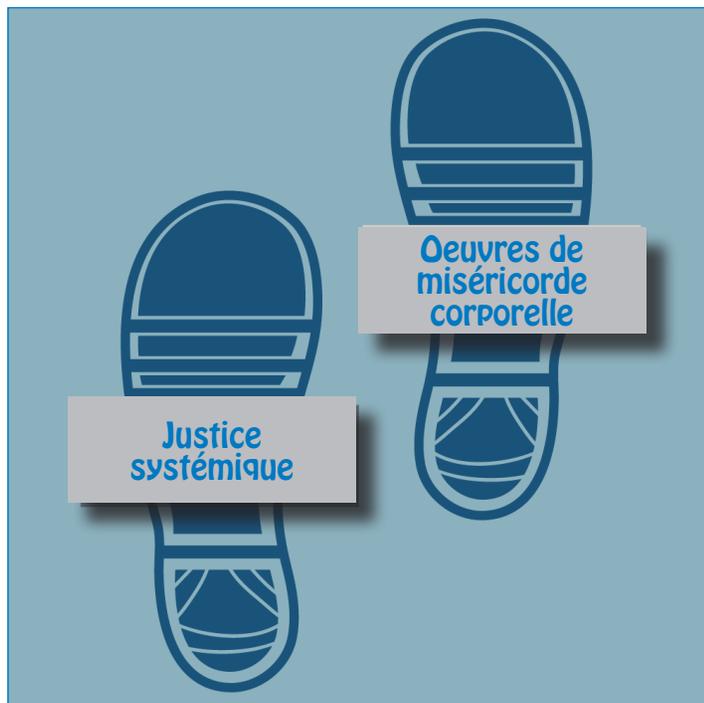
Jim Paddon, président
Comité national de justice sociale
jpsvp@hotmail.ca



RÉCONCILIATION : UN MINISTÈRE DE JUSTICE ET DE COMPASSION

La Société de Saint-Vincent de Paul est reconnue partout comme une organisation confessionnelle catholique au service des pauvres, leur fournissant de la nourriture, des vêtements et une aide à pourvoir aux autres besoins de base. Mais en tant que disciples de Jésus, vous êtes aussi appelés par la Bonne Nouvelle à vous engager dans la transformation des systèmes injustes.

Il y a plusieurs années, deux Jésuites, Joe Holland et Peter Henriot, ont écrit au sujet des « deux pieds de la justice ». Cette image des deux pieds m'est restée dans la tête. Je pense à quel point il est difficile de faire un saut sur un seul pied, peu importe si c'est le pied droit ou le gauche. On se lasse facilement de l'effort requis, on abandonne et on cesse carrément d'avancer.



Le travail de la justice fonctionne de la même façon. J'imagine un pied avec les mots « Œuvres de miséricorde corporelle » gravés dessus. Sur l'autre pied sont inscrits les mots « Justice systémique ». Nous avons besoin des deux pieds pour accomplir le ministère de la justice.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a identifié l'injustice systémique qui afflige les peuples autochtones. Elle nous appelle à l'action transformatrice. Nous sommes mis au défi de réconcilier notre histoire éhontée et douloureuse et nos relations, pour en faire des relations individuelles, communales et systémiques empreintes de bienveillance, de compassion, de miséricorde et de justice.

Robert Schreiter, dans son livre *The Ministry of Reconciliation*, écrit :

« La réconciliation individuelle se concrétise lorsque l'humanité endommagée de la victime est restaurée. Une telle restauration est l'œuvre de Dieu... Fréquemment, l'expérience de la réconciliation entraîne avec elle un engagement, ou un appel, à entreprendre une œuvre spéciale. »

« (...) la réconciliation sociale est différente de la réconciliation individuelle. Néanmoins, pour que la réconciliation sociale réussisse, il doit y avoir la présence d'individus réconciliés pour aider à piloter le projet, ainsi que (...) des personnes qui comprennent le sens de la réconciliation individuelle. La réconciliation individuelle aide à nourrir et à consolider la réconciliation sociale, mais la réconciliation sociale ne peut pas être réduite à la seule réconciliation individuelle ».¹

Je prie : Que vous et moi ayons la foi et le courage de nous engager dans la réconciliation, tant individuelle que sociale, c'est-à-dire la réconciliation systémique individuelle !

*Sœur Priscilla Solomon, Sœurs de St. Joseph, North Bay, Ont.
Membre du Cercle Notre-Dame de Guadalupe*

¹ Robert J. Schreiter C.P.P.S. Orbis Books NY. 2002 THE MINISTRY OF RECONCILIATION: SPIRITUALITY AND STRATEGIES



MISSION

La Société de Saint-Vincent de Paul est une organisation laïque catholique qui a pour mission de :

Vivre le message de l'Évangile en servant le Christ à travers les pauvres avec amour, respect, justice et joie.

VALEURS

La mission de la Société de Saint-Vincent de Paul signifie que, en tant que Vincentiens, nous :

- voyons le Christ dans tous ceux qui souffrent ;
- sommes unis au sein d'une même famille ;
- établissons un contact personnel avec les pauvres ;
- aidons de toutes les façons possibles.

AVIS - MARQUE DE COMMERCE / DROIT D'AUTEUR

Les marques de commerce SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, SOCIETY OF SAINT VINCENT DE PAUL, SSVP, CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, CONFERENCE OF SOCIETY OF SAINT VINCENT DE PAUL, la devise SERVIENS IN SPE et le dessin du poisson (logo SSVP) apparaissant sur ce document sont des marques de commerce de la Confédération Internationale de la Société de Saint-Vincent de Paul (« SSVP Global »), et utilisées au Canada par Société de Saint-Vincent de Paul – Conseil national du Canada (« SSVP Canada ») en vertu d'une licence octroyée par SSVP Global. Sauf indication contraire, le contenu de ce document et le matériel issu de ce même document sont protégés par des droits d'auteur et droits de propriété intellectuelle, selon les lois canadiennes et internationales, de SSVP Global et SSVP Canada, selon le cas. Tous droits réservés. Toute utilisation ou reproduction non autorisée par écrit de SSVP Global et SSVP Canada, selon le cas, est interdite.

Société de Saint-Vincent de Paul
Conseil national du Canada
2463, chemin Innes
Ottawa, Ontario K1B 3K3
Tél. : 613 837-4363 / sans frais : 1 866 997-7787
Télec : 613 837-7375
Agence du revenu du Canada

Organisme de bienfaisance enregistré : 132410671RR0001

Publication officielle de la
Société de Saint-Vincent de Paul - Canada
ISSN 2560-8258
Fait avec la collaboration de :
Mary Baskin, Ghislaine DuNord,
Denise Miron, Jim Paddon
Editrice : Nicole Schryburt
Conception graphique : Nicole Schryburt



national@ssvp.ca



www.ssvp.ca



SSVP Canada
SSVP Canada Activities-Activités
SSVP Canada Social-Justice-Sociale
SSVP Canada Twinning-Jumelage